

Image not found or type unknown



rachat de ma part ne nue propriété

Par **stef33**, le **14/05/2013** à **13:42**

Bonjour,

Lors du décès de ma mère, ma soeur et moi sommes devenues nue propriétaire de la maison de mes parents car mon père a choisi l'usufruit en totalité des biens.

Aujourd'hui je souhaite vendre ma part de nue propriété à mon père. En ai-je le droit ? Peut-il la racheter ? Qu'est ce que cela va lui apporter de plus ?

Les frais de notaire pour un tel acte sont-ils les mêmes que pour un achat de maison ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Cordialement.